

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 20 Janvier 2020

Question n°7

Conventions avec ACE pour 2020

L'an deux mille vingt, le **20 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 10 Janvier 2020.

Cette réunion fait suite à la réunion du **9 Décembre 2019** où le quorum n'avait pas été atteint.

9 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 3 avait donné pouvoir.

Etaients présents : Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Eric PARROT, Gilles HEINRICH, Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Richard MAZAJCZYK.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Eric PARROT, Francis LIECHTELE à Gilles HEINRICH, Jérôme FINCK à Emile EHRET.

Etaients Excusés : Michel GALMICHE, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER.

Etaients Absents : Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents Bureau	au	En exercice Votants
16		16 12

Vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Date de Convocation : 10 Janvier 2020

Date d'affichage : 27 Janvier 2020

DELIBERATION

VU la délibération n°8 du 21 Mars 2017 concernant les délégations au Bureau Syndical,
 VU la délibération n°10 du 28 Février 2019 définissant le Plan Local de Prévention 2019-2021,
 VU la délibération n°4 du 21 Janvier 2019 définissant les conditions de collecte des objets par ACE pour 2019,

Le SMICTOM propose un partenariat avec ACE depuis février 2019 pour la gestion de la ressourcerie de la déchèterie semi-mobile de Champagny.

Ainsi en 2019, 10,4 tonnes ont été collectées entre Février et Septembre 2019.

Le coût 2019 est de 777 € à raison d'un jour de présence par semaine.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2020 avec les mêmes modalités que celles de 2019.

Soit :

- Une présence sur la déchèterie semi-fixe de Champagny les mercredis et samedis selon les horaires suivants :

	MERCREDI	SAMEDI
HIVER	10h00-12h00 14h00-16h00	/
ETE	10h00-12h00 13h30-17h00	10h30-12h30 13h00-17h00

- Un soutien forfaitaire de 21 € par jour de présence en déchèterie, une journée équivalant entre 5h30 et 6h00 de présence l'été
- Un soutien forfaitaire de 10,5 € par ½ jour de présence en déchèterie, une 1/2 journée équivalant à 4h00 de présence l'hiver
- Animations : le SMICTOM soutiendra la réalisation d'une animation en déchèterie à hauteur de 400 €/animation sur le relooking de meubles pendant la SERD 2020

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de collecte des objets par ACE,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec ACE,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président,
 Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
 et de la publication le 27 Janvier 2020

23 Janvier 2020